

L'INFORMATEUR

MOT DU PRÉSIDENT

Bonjour,

Nous voici déjà à la dernière publication de L'Informateur pour l'année scolaire 2013-2014. Les vacances estivales sont à nos portes et vous aurez la possibilité de vous reposer après une année toujours aussi chargée. Avant votre départ pour des vacances méritées, je me permets de vous soumettre la réflexion suivante.

J'entends régulièrement des commentaires négatifs sur les syndicats que ce soit dans les médias ou dans les milieux. Ces commentaires sont souvent englobant et visent tout le monde et personne en même temps. Il est évident que je me sens habituellement interpellé par ces commentaires. Je vais particulièrement parler du moment où ces commentaires sont prononcés dans les établissements dans lesquels nous représentons des enseignant-e-s et que ces commentaires ciblent notre syndicat.

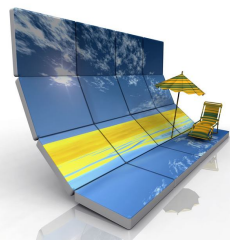
Je débute en mentionnant que je comprends que certaines de nos interventions, stratégies ou positions ne soient pas partagées ou comprises par tous les membres. Il est évident que les personnes impliquées dans l'organisation syndicale sont humaines et qu'elles peuvent faire des erreurs ou encore ne pas plaire à tous les membres. Cependant, il demeure que notre rôle premier est de défendre les conditions de travail et d'exercice des enseignant-e-s que nous représentons. Nous agissons en fonction de mandats que nous avons obtenus lors d'instances démocratiques (comité exécutif, assemblée des personnes déléguées, assemblée générale ou instances nationales de la FAE) suite à des débats où les membres sont convoqués conformément aux statuts qui régissent notre fonctionnement. Peu importe le point de vue d'une personne, elle a le droit d'assister aux instances démocratiques du syndicat, de participer au débat, de faire des propositions et de voter selon sa conscience et dans le respect. Plusieurs membres décident, pour des raisons qui leur appartiennent, de ne pas se présenter à ces instances ou à ne pas assumer le rôle de personne déléguée syndicale dans leur établissement.

Je respecte cette situation, mais je considère que les enseignant-e-s doivent un certain respect aux personnes qui s'impliquent dans des postes avec des responsabilités syndicales et qui prennent le temps de se réunir, de réfléchir, de consulter et de défendre des positions dans l'intérêt du personnel enseignant. Il est normal que certaines interventions viennent ralentir des processus et possiblement créer des tensions lors de décisions qui touchent le personnel enseignant. L'optique n'est jamais de mettre des bâtons dans les roues, mais de proposer une réflexion, parfois alternative et des solutions dans le but d'alimenter les discussions. À tout moment, vous pouvez vous adresser à ces personnes qui assument des responsabilités syndicales ou à la présidence du syndicat pour exprimer vos questionnements ou vos impressions.

Je tenais à vous écrire ce mot à l'approche des négociations nationales qui feront que nous vous convoquerons plus régulièrement en instance pour vous consulter sur des orientations de négociation et de moyens de pression.

Salutations.

Benoît Giguère
Président



Dans ce numéro :

Mot du président	1
Chronique syndicale locale	2
Chronique vie fédérative	3
Communiqué de la FAE	4



450 455-9492
Ligne sans frais :
1 855 455-9492



syndicat.ses@gmail.com



Assemblée générale

Lors de la dernière assemblée générale syndicale du 21 mai, près de 80 membres se sont déplacés pour débattre et voter sur la proposition d'entente de principe venant modifier l'arrangement local à la clause 8-5.02 de l'entente locale 2007-2009 à propos de la semaine régulière de travail. Comme l'assemblée générale s'est positionnée en faveur de la proposition de modifications, l'arrangement local modifié à la clause 8-5.02 s'appliquera aux enseignant-e-s du secteur secondaire pour l'année 2014-2015. Dès que le texte d'entente sera signé, une copie de l'entente sera remise aux enseignant-e-s des écoles secondaires à la rentrée scolaire et sur le site web du syndicat. Le comité exécutif effectuera une tournée des écoles secondaires et les délégués syndicaux seront formés dès septembre au sujet des modifications à cette clause pour vous aider dans l'application des nouveautés en lien avec ces modifications.

L'assemblée générale a également adopté : les États financiers au 30 juin 2013 préparés par la firme comptable Goudreau Poirier inc., les révisions budgétaires au 31 janvier 2014, la politique de dons et solidarité du syndicat et elle a mandaté la firme comptable Goudreau Poirier inc. de préparer les États financiers au 30 juin 2014.

Élections des personnes déléguées syndicales

Conformément aux statuts, le comité exécutif du syndicat a procédé à une période d'élections des personnes déléguées syndicales pour l'année 2014-2015. Vous constaterez qu'il reste plusieurs postes vacants. Comme la présidence du syndicat est responsable de l'élection des membres de comités paritaires et des délégués syndicaux dans les établissements, une relance sera effectuée pour élire des personnes déléguées syndicales en début d'année. Si vous trouvez une personne intéressée ou si vous êtes intéressés par la possibilité d'assumer la responsabilité de délégué syndical, n'hésitez pas à communiquer avec la présidence du syndicat à ce sujet.

Cité-des-Jeunes :	Hélène Maheu Marc-André Pilon Simone Vandette 3 postes vacants
Chêne-Bleu :	Danièle Lippé 2 postes vacants
Soulanges :	Éric Rochefort François Robert 1 poste vacant
C.F.P. Paul-Gérin-Lajoie :	Robert Langelier 1 poste vacant
Atelier-école Ste-Justine-de-Newton :	Dave De Chantal
Atelier-école Les Cèdres :	1 poste vacant
Centre des Belles-Rives :	Nadia Amara François Prévost-Lagacé (substitut)
Centre île-Perrot :	1 poste vacant
Détour et services complémentaires :	1 poste vacant

Félicitations pour votre élection et merci de vous engager à défendre les conditions de travail de vos collègues !

Encadrement des stagiaires

Un comité a travaillé sur la situation de l'encadrement des stagiaires aux secteurs de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes au Multicentre des Trois-Lacs. Il y a dorénavant une procédure établie pour être un-e enseignant-e associé-e et ainsi recevoir des stagiaires. Il y a également des compensations pour assumer la tâche d'enseignant-e associé-e qui furent établies par ce comité. La question des formations aux enseignant-e-s associé-e-s fut abordée, elle sera suggérée sur une base volontaire quoique certaines universités l'exigent pour permettre l'accompagnement d'un-e stagiaire suivant son parcours dans leurs institutions. Finalement, une politique et des formulaires furent adoptés par le comité pour baliser l'encadrement des stagiaires aux secteurs de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes conformément à l'annexe XLIII de l'Entente nationale E6 2010-2015.

Au secteur secondaire, les personnes déléguées consulteront les enseignant-e-s de leur école au sujet des compensations offertes. La CSTL nous a informés des difficultés occasionnées par la prise des libérations offertes en compensation pour l'accompagnement des stagiaires. Cette consultation permettra à l'assemblée de prendre position sur le sujet et de mandater les membres du comité paritaire d'encadrement des stagiaires pour intervenir sur le sujet lors de la rencontre du comité à l'automne.

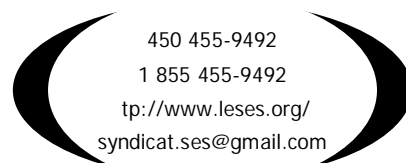
Insertion professionnelle

Lors de la dernière rencontre du comité paritaire d'insertion professionnelle, il fut convenu d'offrir les ateliers suivants pour l'année 2014-2015 : gestion de classe, éthique professionnelle et intelligence émotionnelle. Les inscriptions pour ces ateliers seront publicisées à l'automne. Sachez qu'il y aura également des séances de signatures de contrat au mois d'octobre dans les différents établissements.

CHRONIQUE VIE FÉDÉRATIVE

Commission itinérante

À l'automne, des commissaires élues par le conseil fédératif de la FAE viendront vous écouter sur différents aspects de la vie syndicale et de vos perceptions face à la fédération syndicale nationale qu'est la FAE. Nous vous tiendrons informés de cette tournée à l'automne.





Communiqué

Négociation nationale

100 000 travailleuses et travailleurs de la santé et de l'éducation s'allient pour faire valoir leurs revendications

Montréal, le 18 juin 2014 - La Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ) et la Fédération autonome de l'enseignement (FAE), qui représentent à elles deux près de 100 000 travailleuses et travailleurs des secteurs de la santé et de l'éducation, sont heureuses d'annoncer la formation d'une alliance visant à faire valoir les revendications intersectorielles des professionnelles en soins et du personnel enseignant auprès du gouvernement dans le cadre de la prochaine négociation nationale.

« Dans le contexte des compressions inacceptables imposées aux réseaux de la santé et de l'éducation par le gouvernement, qui sont pourtant deux services publics de la première importance pour les Québécoises et Québécois, il est primordial d'unir nos forces pour améliorer les conditions de travail et faire valoir les droits de nos membres. C'est pourquoi nous sommes heureux d'annoncer aujourd'hui la formation de cette alliance qui, j'en suis convaincue, saura non seulement défendre les intérêts des professionnelles en soins et du personnel enseignant, mais aussi protéger le droit fondamental de la population québécoise d'avoir accès à des services publics de qualité » a déclaré Régine Laurent, présidente de la FIQ.

« La FIQ et la FAE sont toutes deux reconnues non seulement pour leur capacité à nommer les difficultés, mais aussi pour l'ingéniosité des propositions qu'elles imaginent. Cette capacité commune s'appuie chaque fois sur l'expertise des membres que nous représentons, ce qui renforce notre légitimité à interpeller le gouvernement et à l'amener à s'attaquer aux problèmes réels des réseaux de la santé et de l'éducation » a affirmé Sylvain Mallette, président de la FAE.

Dans le cadre de cette alliance, la FIQ et la FAE s'engagent à soumettre des demandes communes en matière de salaires, de droits parentaux et de retraite. Chaque fédération conservera son indépendance en ce qui a trait aux demandes sectorielles propres à son réseau.

La Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec - FIQ représente plus de 62 000 membres, soit la grande majorité des professionnelles en soins infirmiers et cardiorespiratoires oeuvrant dans les établissements publics québécois.

La FAE regroupe huit syndicats qui représentent quelque 32 000 enseignantes et enseignants (le tiers du personnel enseignant au Québec) du préscolaire, du primaire, du secondaire, du milieu carcéral, de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes et le personnel scolaire des écoles Peter Hall et du Centre académique Fournier, ainsi que les membres de l'Association de personnes retraitées de la FAE (APRFAE).

Sources : Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec et Fédération autonome de l'enseignement

Renseignements : Pour la FIQ
Manuel Dionne, relationniste

Pour la FAE
Claude Arsenault, relationniste